

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015 - 2019
POLITIQUE DES CENTRES-BOURGS**

CONVENTION D'ETUDE

**AUBOUÉ HOMECOURT JOEUF – Revitalisation des centres-bourgs - E
P09EB40M001**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par les communes d'Auboué, Homécourt et Joeuf souhaitant l'intervention de l'EPFL pour la réalisation d'une étude globale sur le fonctionnement de leur centre-bourg,

Considérant la consultation écrite des membres du Bureau en date du 21 avril 2016, organisée conformément à l'article 13 du règlement intérieur,

Considérant le résultat favorable du vote,

- prend acte de l'engagement d'une étude sur les territoires communaux d'Auboué, Homécourt et Joeuf; le montant prévisionnel de l'opération est de 110 000 € TTC, pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par les communes selon une clé de répartition proportionnelle à leur nombre d'habitants :

- La commune d'Auboué à hauteur de 16.5%
- La commune d'Homécourt à hauteur de 40.3%
- La commune de Joeuf à hauteur de 43.2%.

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec les communes d'Auboué, Homécourt et Joeuf la convention d'étude annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER